

# BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR COMPTABILITÉ ET GESTION

## ÉPREUVE E5

### ÉTUDE DE CAS

SESSION 2026

Durée : 4 heures 30 minutes  
Coefficient 9

Matériel autorisé :

L'usage de calculatrice, avec mode examen actif est autorisé.

**L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collègue » est autorisé.**

Document autorisé :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.  
Le sujet comporte 21 pages, numérotées de 1 à 21.

BTS COMPTABILITÉ GESTION	SUJET	26CG5ETC	SESSION 2026
E5 – Etude de cas	DURÉE : 4 H 30	COEFFICIENT : 9	Page 1 / 21

# BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR COMPTABILITÉ ET GESTION

ÉPREUVE E5 - Étude de cas

Durée : 4h30  
Coefficient : 9

*Le sujet se présente sous la forme de 4 missions indépendantes*

Page de garde	p. 1
Présentation du contexte Stone&Stone	p. 3-4
<b>MISSION 1 – Gestion comptable et fiscale des opérations courantes</b>	<b>(38 points) p. 5</b>
<b>MISSION 2 – Traitement comptable des immobilisations</b>	<b>(20 points) p. 5</b>
<b>MISSION 3 – Traitement des opérations d'inventaire</b>	<b>(24 points) p. 6</b>
<b>MISSION 4 – Gestion sociale</b>	<b>(38 points) p. 6</b>

## ANNEXES

### A - Documents comptables, financiers, fiscaux et sociaux associés à la situation

- MISSION 1 : Annexes A1, A2, A3, A4, A5
- MISSION 2 : Annexe A6
- MISSION 3 : Annexes A7, A8, A9
- MISSION 4 : Annexes A10, A11, A12, A13, A14, A15

### B - Extraits issus de la réglementation comptable, financière et fiscale en vigueur

- MISSION 1 : Annexes B1, B2
- MISSION 2 : Annexe B3
- MISSION 3 : Annexe B4
- MISSION 4 : Annexe B5

## AVERTISSEMENTS

**Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée et les démarches devront être clairement décrites.**

**Les enregistrements comptables devront être présentés de façon structurée et indiquer les informations suivantes :**

- **Pour l'ensemble de l'opération : la date, le code journal et le libellé de l'opération,**
- **Pour chaque ligne de l'opération : le N° de compte général, le N° de compte de tiers (le cas échéant) et le montant "débit" ou "crédit".**

**La réglementation applicable est celle en vigueur en 2025.**

**Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.**

BTS COMPTABILITÉ GESTION	SUJET	26CG5ETC	SESSION 2026
E5 – Etude de cas	DURÉE : 4 H 30	COEFFICIENT : 9	Page 2 / 21

## Présentation générale de l'entreprise

La SARL Stone&Stone est une société créée en 1988 par les frères Stone. Elle est spécialisée dans la location et la vente de masques qu'elle confectionne. Elle réalise aussi des prestations de maquillage et loue des costumes et du matériel pour le tournage de films d'époque médiévale et contemporaine (véhicules, chariots, machines de siège...).

Le siège est situé au pôle Euratechnologie à Lille, sur le même site que les bureaux de création artistique et numérique. Les ateliers et entrepôts de stockage sont installés en dehors de la métropole lilloise. Les clients sont des professionnels du spectacle, plus particulièrement pour la télévision et le cinéma.

La SARL Stone&Stone a un capital social totalement libéré de 745 000 € détenu à 80% par les frères Stone. Elle est dirigée par George Stone qui s'occupe aussi de la gestion commerciale et de la prospection clients. Son frère, Taylor Stone, a en charge la gestion comptable, fiscale et sociale de la société.

Le chiffre d'affaires de l'entreprise au cours de l'exercice précédent s'est élevé à un peu plus de 3 500 000 € HT.

Effectif	33 salariés
Date de clôture de l'exercice comptable	31/12 de chaque année
Régime fiscal en matière de TVA	Régime du réel normal Sans option pour la TVA sur les débits <span style="float: right;">A</span>
Imposition du résultat	Imposable à l'impôt sur les sociétés
Taux de TVA	Taux normal de 20 %

## Présentation des services de l'entreprise

Les tâches comptables, fiscales et sociales sont gérées par le pôle Finances de l'entreprise sous la direction de Taylor Stone. Les travaux sont répartis de la manière suivante :

- Claude Cornélius pour les opérations de paie et de suivi de trésorerie ;
- Dominique Zira pour les opérations de ventes et gestion des immobilisations ;
- Owen Gale pour les opérations d'achats et de suivi de la fiscalité.

## Organisation comptable

La SARL Stone&Stone utilise pour ses opérations de gestion un PGI intégrant les modules comptable, paie et gestion commerciale. Le module immobilisations n'étant pas installé, seuls les enregistrements comptables liés aux achats courants et les ventes sont réalisés directement par l'intermédiaire du PGI.

Les journaux utilisés par l'entreprise dans le cadre de son activité courante sont les suivants :

Code	Nom
ACH	Achats
BQ	Banque – BNP
CAI	Caisse
OD	Opérations Diverses – TVA – Paie
IM	Immobilisations
INV	Régularisations de fin d'année
VTE	Ventes de biens et prestations de services


BTS COMPTABILITÉ GESTION	SUJET	26CG5ETC	SESSION 2026
E5 – Etude de cas	DURÉE : 4 H 30	COEFFICIENT : 9	Page 3 / 21

## Le plan des comptes

La société utilise les comptes du Plan Comptable Général (6 chiffres).

Des comptes spécifiques ont été créés dans le module de gestion comptable du PGI.

Extrait du plan des comptes de l'entreprise :



Compte	Intitulé
401010	Fournisseurs France
401020	Fournisseurs UE, hors France
401030	Fournisseurs hors UE
404010	Fournisseurs immobilisations France
404020	Fournisseurs immobilisations UE, hors France
404030	Fournisseurs immobilisations hors UE
411010	Clients France
411020	Clients UE, hors France
411030	Clients hors UE
416100	Clients douteux ou litigieux
445856	État, TVA déductible à régulariser ou en attente
445857	État, TVA collectée à régulariser ou en attente
512010	Banque BNP PARIBAS
601100	Achats de latex
601200	Achats de produits de maquillage
601300	Achats de peinture
601400	Achats de colorant
701000	Ventes diverses (masques)
706010	Prestations de services – Maquillage
706020	Prestations de services – Location Masques
706030	Prestations de services – Location Costumes
706040	Prestations de services – Location Matériel
706140	Prestations de services – Préparation montage numérique
706150	Prestations de services – Montage numérique

## Comptes de tiers

La codification des comptes individuels de tiers est la suivante :

- comptes clients : numéro de compte spécifique (6 chiffres) + les 3 premières lettres du nom ;
- comptes fournisseurs : numéro de compte spécifique (6 chiffres) + les 3 premières lettres du nom.

## Extraits du guide des procédures comptables de l'entreprise

- Les frais accessoires d'achats sont enregistrés dans les comptes de charges par nature.
- Les factures de ventes et d'achats sont comptabilisées à leur date d'émission.
- À l'inventaire, les créances des clients douteux ou litigieux apparues dans l'exercice sont virées dans le compte 416100. [...]

Vous êtes stagiaire au sein de l'entreprise Stone&Stone dans le cadre de votre formation en BTS Comptabilité et Gestion. Il vous est demandé de travailler sur quatre missions.

BTS COMPTABILITÉ GESTION	SUJET	26CG5ETC	SESSION 2026
E5 – Etude de cas	DURÉE : 4 H 30	COEFFICIENT : 9	Page 4 / 21

**Mission 1A**

Le 13 novembre 2025, la SARL Stone&Stone a reçu et enregistré dans le PGI un acompte du client SNC Production Normande. La facture de vente a été éditée et envoyée au client le 20 novembre. Elle a reçu, le même jour, une facture d'achat de son fournisseur FormX. Le 20 novembre, le PGI a connu une défaillance qui n'a pas permis de générer automatiquement les écritures.

- Vérifier et justifier l'écriture d'acompte du 13 novembre 2025 ;
- Enregistrer les factures non prises en compte le 20 novembre 2025 par le PGI.

**Mission 1B**

Suite à un changement de paramétrage du PGI, des problèmes d'imputation de TVA sont apparus lors de l'enregistrement de certaines factures. Le service comptable a généré la déclaration provisoire de TVA du mois de décembre 2025 à partir du PGI. Celle-ci doit être contrôlée. La modification adéquate du paramétrage sera faite ultérieurement. Par ailleurs Owen Gale s'interroge sur la déduction de la TVA relative à l'achat de cadeaux à la clientèle.

*73 € TTC par client.*

- Expliquer l'erreur dans le paramétrage du PGI à partir de l'écriture générée par l'enregistrement de la facture 12-144.
- Contrôler les montants inscrits dans l'extrait de la déclaration provisoire de TVA et justifier, au regard des règles fiscales en vigueur, les corrections nécessaires. Présenter les corrections de la déclaration de TVA.
- Vérifier la conformité fiscale de l'enregistrement comptable d'achat relatif à la facture 11827 et procéder à la régularisation comptable si nécessaire.

**Mission 2 - Traitement comptable des acquisitions d'immobilisations**Annexe A6  
Annexe B3

La SARL Stone&Stone est propriétaire d'un atelier situé rue André Ampère à La Chapelle d'Armentières dans lequel elle a réalisé des investissements. Elle a acquis une cabine d'aspiration et d'extraction pour l'atelier de peinture auprès du fournisseur allemand Ots-Store. Cette cabine a été installée par l'entreprise française Chabot. Elle a également acquis et réglé un matériel industriel, une presse pour moulage du latex, auprès d'une entreprise locale, la SARL Ambois. Dominique Zira vous confie le traitement comptable de ce dossier.

- Enregistrer les factures.
- Enregistrer le règlement auprès du fournisseur Ambois ainsi que l'avoir.

BTS COMPTABILITÉ GESTION	SUJET	26CG5ETC	SESSION 2026
E5 – Etude de cas	DURÉE : 4 H 30	COEFFICIENT : 9	Page 5 / 21

**Mission 3 – Traitement des opérations d'inventaire**Annexes A7 à A9  
Annexe B4

Taylor Stone, responsable du pôle finance, prend en charge les opérations d'inventaire de la SARL Stone&Stone au 31/12/2025. Il vous demande de traiter trois dossiers.

- Le 20 juin 2025, Stone&Stone a facturé une prestation de services au client Europa-Corp qui fait l'objet d'un litige.
- Le 18 juillet 2025, pour financer les investissements réalisés au cours de l'exercice, la société a emprunté la somme de 127 512 € auprès de sa banque. ICNE
- Le 12 janvier 2026, Stone&Stone a reçu la facture du fournisseur ONET Services concernant l'entretien des locaux du siège social du dernier trimestre 2025.

- Procéder aux régularisations comptables nécessaires au 31 décembre 2025 en les justifiant au regard de la réglementation comptable en vigueur.

**Mission 4 – Gestion sociale**Annexes A10 à A15  
Annexe B5**Mission 4A**

Claude Cornélius utilise un tableur avec une maquette lui permettant d'évaluer l'avantage en nature pour les véhicules attribués aux salariés avant le 1<sup>er</sup> février 2025. La réglementation ayant évolué, il souhaite disposer d'une feuille de calcul selon le même modèle pour les véhicules attribués aux salariés après le 1<sup>er</sup> février 2025.

- Proposer les formules de calcul à implanter dans les cellules B7, B8, B9, B10 et B11 de cette nouvelle feuille de calcul.

**Mission 4B**

Au cours du mois de décembre, Claude Cornélius a reçu un mail d'Amy FALE, salariée de la SARL Stone&Stone en tant que première assistante décors depuis le 01 novembre 2017. Elle lui demande des explications quant à certains éléments de sa fiche de paie de novembre.

En matière de rémunération, l'entreprise applique les minima prévus par la convention collective.

Dans la fiche de paie, apparaît notamment un avantage en nature relatif à la mise à disposition d'un véhicule par la SARL Stone&Stone afin qu'elle puisse se rendre dans les divers lieux où elle intervient dans la confection de décors.

- Rédiger une réponse détaillée aux interrogations précisées dans le courriel du 9 décembre 2025 d'Amy FALE concernant les éléments de sa fiche de paie. Cette réponse, datée du 10 décembre 2025, sera formalisée dans un mail adressé à Amy FALE.

BTS COMPTABILITÉ GESTION	SUJET	26CG5ETC	SESSION 2026
E5 – Etude de cas	DURÉE : 4 H 30	COEFFICIENT : 9	Page 6 / 21

**A - Documents comptables, financiers, fiscaux et sociaux associés à la situation**

**Annexe A1 – Écriture d'acompte reçu du client SNC Production Normande**

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
BQ	13/11/2025	512010		Acompte reçu du client Production Normande Virement n°45212 de 1 500 €.	1 500,00	
		419100				1 500,00
		445857			250,00	
		445710				250,00

**Annexe A2 – Factures non traitées par le PGI**

<p><b>SARL Stone&amp;Stone</b> Pôle EuraTechnologies 165 avenue de Bretagne 59000 – LILLE N° intra. : FR35895689102</p>	<p><b>SNC Production Normande</b> 14, rue Colbert 76000 ROUEN FR28690654200</p>
---	---

Lille le 20/11/2025 Facture : 11-237

Référence	Désignation	Qté	PU	Montant
Masq1	Vente de masques Cat 1	1 000	4,712	4 712,00
Masq2	Vente de masques Cat 2	1 000	2,450	2 450,00
				- 358,10
			<b>Remise 5%</b>	
			<b>Montant net commercial</b>	6 803,90
			<b>TVA</b>	1 360,78
				- 1 500,00
			<b>Acompte</b>	
			<b>Net à payer</b>	<b>6 664,68</b>

Rappel de nos conditions de vente.  
 Paiement à 30 jours fin de mois par virement au plus tard le 31 décembre 2025.  
 SARL Stone&Stone - capital 745000 €- RCS Lille 895 689 102

Annexe A2 (Suite) – Factures non traitées par le PGI

FORMX France SAS  
12 rue Marcel Mangel  
67000 Strasbourg



SARL STONE&STONE  
165 rue de Bretagne  
59000 LILLE

N° TVA Intracom  
FR15447859866

FACTURE

Numéro	Date	Code client	Date échéance	N° de TVA intracom	
11/456	20/11/2025	789123	31/12/2025	FR35895689102	
Code	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	
Transféré de : Commande n° CM00000039					
1245GG	Gel de maquillage Skin illustrators	160	16,03	2 564,80	
450FABT	Colorant FabTone 450ml	45	29,50	1 327,50	
				Total HT	3 892,30
				Port HT	200,00
				Total HT	4 092,30
				TVA 20%	818,46
				Emballages	175,00
				<b>Net à payer</b>	<b>5 085,76</b>

Siret : 447859866 – APE : 2059Z – N° TVA intracom : FR15447859866 – Capital : 125 896 €

Annexe A3 – Informations comptables et extrait de la balance de décembre 2025

Suite à un changement de paramétrage du logiciel, le comptable a souligné une modification de l'utilisation des comptes de TVA dans toutes les écritures de vente de prestations de services. Ainsi, par exemple, la facture n°12-144 a été enregistrée de la façon suivante :

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
VTE	05/12/2025	411010	411010ROB	Fact. n° 12-144 Client Robin	4 080,00	
		706300				3 400,00
		445710				680,00

BTS COMPTABILITÉ GESTION	SUJET	26CG5ETC	SESSION 2026
E5 – Etude de cas	DURÉE : 4 H 30	COEFFICIENT : 9	Page 8 / 21

Annexe A3 (Suite) – Informations comptables et extrait de la balance de décembre 2025

Extrait de la balance au 31/12/2025

Balance générale en euros		SARL Stone&Stone			
Comptes	Libellés	Mouvements du 01/12/2025 au 31/12/2025		Solde au 31/12/2025	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
701000	Ventes diverses (masques)		10 712,00		....
706010	Prestations de services – Maquillage		81 313,00		....
706020	Prestations de services – Location Masques		35 451,00		....
706030	Prestations de services – Location Costumes		82 700,00		....
706040	Prestations de services – Location Matériel		27 312,00		....
706140	Prestations de services – Préparation montage numérique		33 489,00		....
706150	Prestations de services – Montage numérique		112 400,00		....
.....	.....	.....	.....	.....	.....

La société Stone&Stone n'a reçu aucun acompte en décembre.

NOU + 1500.

Le relevé bancaire a permis à Claude Cornélius de reconstituer le total des prestations de services réglées par les clients au cours du mois de décembre 2025. Ce total s'élève à 393 168,00 €.

$$393168 \times 0,20 =$$

TVA sur encaiss.

Annexe A4 – Extrait de la déclaration de TVA (CA3) provisoire de décembre 2025

A Montant des opérations réalisées		Opérations non imposables	
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)			
A1	Ventes, prestations de services.....	0979	383 377
A2	Autres opérations imposables.....	0981	
A3	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts).....	0044	
A4	Importations (autres que les produits pétroliers).....	0056	
A5	Sorties de régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers).....	0051	
B1	Mises à la consommation de produits pétroliers.....	0046	
B2	Acquisitions intracommunautaires.....	0031	
B3	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France.....		
B4	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujéti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts).....	0040	
B5	Régularisations (important : cf notice).....	0036	
E1	Exportations hors UE.....	0032	
E2	Autres opérations non imposables.....	0033	
E3	Ventes à distance taxables dans un autre État membre au profit des personnes non assujéties.....	0047	
E4	Importations (autres que les produits pétroliers).....	0052	
E5	Sorties de régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers).....	0053	
E6	Importations placées sous régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers).....	0054	
F1	Acquisitions intracommunautaires.....	0055	
F2	Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujétie.....	0034	
F3	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France.....	0029	
F4	Mises à la consommation de produits pétroliers.....	0049	
F5	Importations de produits pétroliers placées sous régime fiscal suspensif.....	0050	
F6	Achats en franchise.....	0037	
F7	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujéti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts).....	0043	
F8	Régularisations (important : cf notice).....	0039	
<b>B Décompte de la TVA à payer</b>		Base hors taxes	
TVA BRUTE		Taxe due	
Opérations réalisées en France métropolitaine		0207	383 377
08	Taux normal 20 %.....	0105	
09	Taux réduit 5,50 %.....	0151	
9B	Taux réduit 10 %.....		76 675

Annexe A5 – Opération d'achat de cadeaux pour la clientèle

Facture d'achat de livres offerts à la clientèle

<b>Furet du Nord</b> 15 place du Général de Gaulle 59800 Lille N° de Tva intracom : FR11459500864				SARL STONE&STONE 165 rue de Bretagne 59000 LILLE		
<b>Facture</b>						
Numéro	Date	Code client	N° de Tva intracom			
facture 11827	15/12/2025	899	FR35895689102			
Description				Q	P.U. HT	Montant HT
Livres "Lille ville de rêve Edition OR"				10	60,00 €	600,00 €
				Total TVA à 5,50 %		33,00 €
				Net à payer		<b>633,00 €</b>

Extrait du journal des achats du mois de décembre 2025 de la SARL STONE&STONE

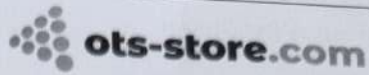
Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
ACH	15/12/2025	623400		Fact. 11827 Furet du Nord	633,00	
		401010	401010FUR			

BTS COMPTABILITÉ GESTION	SUJET	26CG5ETC	SESSION 2026
E5 – Etude de cas	DURÉE : 4 H 30	COEFFICIENT : 9	Page 10 / 21

**Annexe A6 – Factures liées aux acquisitions d'immobilisations**

**Acquisition et installation d'une cabine d'aspiration et d'extraction pour atelier peinture**

**Oberflächentechnik Seelmann e.K.**  
 Bauhüttenstr. 21 06847 Dessau-Roßlau  
 Deutschland  
 info@ot-seelmann.de +49 (340) 5407446  
 Num. MwSt (Numéro de TVA) : DE14586947896



**RECHNUNG 10145**  
 (Facture 10145)

SARL Stone&Stone  
 165 avenue de Bretagne  
 59000 LILLE France  
 FR35895689102

Nummer	Datum	Beschreibung	Menge	Preis	MwSt
10145	06/11/2025	Walther Pilot Universalabsaugkabine Typ 90K Größe 70 (4000 mm) links links	1	16 535,29 €	

Cabine universelle d'aspiration type 90K taille 70 (4000 mm) gauche gauche



Rate	Basis Omwst	MwSt
19%		

**Gesamt : Total brut**  
**Rabatt : Remise**  
**Diskontiert Insgesamt : Net commercial**  
**Netto Insgesamt : Total HT**  
**Gesamt MwSt Insgesamt : Montant TVA**  
**Netto Zahibar : Net à payer**

Gesamt	16 535,29 €
Rabatt 5%	-826,76 €
Diskontiert Insgesamt	15 708,53 €
Frachtfrei	
Netto Insgesamt	15 708,53 €
Gesamt MwSt Insgesamt	- €
Kaution	
Netto Zahlbar	15 708,53 €

Steuerbefreiung gemäß Artikel 138 der Richtlinie 2006/112/EG  
 (Exonération de TVA selon l'article 138 de la directive 2006/112/CE)

Der Fälligkeitstermin ist in 30 Tagen  
 (Délai de paiement de 30 jours)

Oberflächentechnik Seelmann e.K. Kapitalisierung 350 000 €

OK

BTS COMPTABILITÉ GESTION	SUJET	26CG5ETC	SESSION 2026
E5 – Etude de cas	DURÉE : 4 H 30	COEFFICIENT : 9	Page 11 / 21

Annexe A6 (Suite) – Factures liées aux acquisitions d'immobilisations

**Chabot**  
2 Pemilla  
37290 Yzeures Sur Creuse

**Facture**

**SARL STONE&STONE**  
165 rue de Bretagne  
59000 LILLE

*Ogtra à la  
restitution*

Numéro	Date	Code client	N° de TVA intracom	Option TVA		
facture 1459	07/11/2025	145589	FR35895689102	TVA acquittée sur les débits		
Description				P.U. HT	Montant HT	TVA
Installation Walther Pilot Type 90 K sur site parc de la Houssoye 59930 La Chapelle d'Armentières						
Selon devis n° 125 du 18/09/2025 accepté par votre entreprise						
Démontage extraction ancienne cabine					1 840,00	20%
Préparation site d'extraction					658,00	20%
Installation					3 208,00	20%
Paiement à 30 jours fin de mois						
				Total HT	5 706,00	
				Total TVA	1 141,20	
				Total TTC	6 847,20	
				Net à payer	6 847,20 €	

Siret : 75113504700015 – APE : 4540Z – N° TVA intracom : FR93751135047 – Capital : 10 000,00 €

**SARL AMBOIS**  
Z.A. Pré Maréchal  
62560 FAUQUEMBERGUE

**Doit**

**SARL Stone&Stone**  
165, avenue de Bretagne  
59000 LILLE  
FR35895689102

Facture réglée par chèque BNP  
n° 1528 le 09/11/2025 d'un  
montant de 2 822,40 €.

**Facture n° FC1429 le 07/11/2025**

Code	Désignation	Total	
Pres	Presse pour moulage du Latex	2 400,00	
		Total HT	2 400,00
		TVA 20%	480,00
		Net à payer	2 880,00

Paiement 30 jours fin de mois ou comptant sous escompte de 2%.

Capital Social 5 000 € - RCS Boulogne sur Mer 452 905 408 – code APE 905C  
TVA INTRA COM : FR12452905408

*2400 x 0,58.*

BTS COMPTABILITÉ GESTION	SUJET	26CG5ETC	SESSION 2026
E5 – Etude de cas	DURÉE : 4 H 30	COEFFICIENT : 9	Page 12 / 21

Annexe A6 (Suite) – Factures liées aux acquisitions d'immobilisations

**SARL AMBOIS**  
Z.A. Pré Maréchal  
62560 FAUQUEMBERGUES

**AVOIR**

SARL Stone&Stone  
165, avenue de Bretagne  
59000 LILLE  
FR35895689102

*Ann*

AVOIR n° AV2030 le 13/11/2025

Code	Désignation	Total
Esc	Escompte sur la facture FC1429	48,00
	Total HT	48,00
	TVA 20%	9,60
	Net à votre crédit	57,60

Capital Social 5 000 € - RGS Boulogne sur Mer 452 905 408 – code APE 905C  
TVA INTRA COM : FR12452905408

Annexe A7 – Litige avec le client Europa-Corp

*Mm 3*

La SARL STONE&STONE connaît un litige avec un client.

- La société Europa-Corp, société française, nous avertit le 1<sup>er</sup> juillet 2025 qu'elle refuse de payer la facture du 20 juin 2025. Elle considère que la prestation fournie ne correspond pas à sa demande et au devis effectué.
- Le montant de la créance s'élève à 12 000 € TTC (TVA à 20 %). La facture n° 06743 a été enregistrée dans le module comptable du PGI.
- Le 15 septembre 2025, la SARL Stone&Stone a mandaté le cabinet d'avocats Duel de Lille afin de porter l'action en justice. Le tribunal de commerce de Lille a été saisi le 2 octobre 2025.

Extrait du grand livre auxiliaire partiel de la SARL STONE&STONE au 31/12/2025 : Compte 411010EUR

Date facture	Code Journal	Document	Libellé	Débit	Crédit	Solde
20/06/2025	VTE	Fact. 06743	Fact. n° 06743 Europa-Corp	12 000,00		12 000,00

À la date de clôture de l'exercice comptable 2025, le 31 décembre, le jugement n'est pas encore intervenu.

Au vu des conclusions rendues par un expert, la SARL Stone&Stone a commis des erreurs. Le risque de condamnation de la SARL Stone&Stone est probable.


En plus du non-paiement de sa facture, la société Europa-Corp réclame un dédommagement pour préjudice subi de 3 000 €.

BTS COMPTABILITÉ GESTION	SUJET	26CG5ETC	SESSION 2026
E5 – Etude de cas	DURÉE : 4 H 30	COEFFICIENT : 9	Page 13 / 21

### Annexe A8 – Tableau d'amortissement d'emprunt

*La banque d'un monde qui change*

Montant emprunté	127 512 €
Taux d'intérêt annuel	3,62%
Durée (en années)	<u>5</u>
Date de l'emprunt	18-juil-25
Date de versement des fonds	31-juil-25
Annuité	28 337,58 €



Période	Échéance	Annuités	Intérêts	Remboursements	Capital restant dû
1	01-août-26	28 337,58	4 615,93	23 121,65	103 790,35
2	01-août-27	28 337,58	3 757,21	24 580,37	79 209,98
3	01-août-28	28 337,58	2 867,40	25 470,18	53 739,80
4	01-août-29	28 337,58	1 945,38	26 392,20	27 347,60
5	01-août-30	28 337,58	989,98	27 347,60	-

### Annexe A9 – Facture reçue du fournisseur ONET SERVICES

661 000  
168800

<b>ONET SERVICES</b> 23 boulevard Victor Hugo 59000 Lille  Num. TVA : FR64455856564		<b>SARL STONE &amp; STONE</b> 165 rue de Bretagne 59000 LILLE  Num. TVA : FR35895689102	
Date de facture : 12/01/2026		FACTURE N° 265489	
Nature de l'opération			Montant HT
Entretien des locaux situés au 165 rue de Bretagne - Lille Période : du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2025			1 500
Virement sous 10 jours	Hors taxes	TVA 20%	TOTAL TTC
	1 500	300	1 800

!  
~~FR~~  
FNP

### Annexe A10 – Informations concernant le véhicule mis à disposition

La SARL Stone&Stone a acquis en 2023 un véhicule électrique, une Peugeot e-208 neuve, pour une valeur de 35 000 € TTC mise à disposition d'Amy FALE le 01 mars 2024. La société a décidé d'évaluer le montant de l'avantage en nature selon la méthode du forfait.

Les salariés conservent le véhicule pendant les vacances.

Mission 4

BTS COMPTABILITÉ GESTION	SUJET	26CG5ETC	SESSION 2026
E5 – Etude de cas	DURÉE : 4 H 30	COEFFICIENT : 9	Page 14 / 21

BTS COMPTABILITÉ GES	DURÉE : 4 H 30	COEFFICIENT : 9
E5 – Etude de cas		

## Annexe A11 – Maquette de calcul de l'avantage en nature véhicule

Claude Cornélius calcule l'avantage en nature véhicule à l'aide du tableur et en tenant compte des caractéristiques suivantes :


- l'évaluation de l'avantage en nature selon la méthode du forfait ;
- l'employeur ne paie pas le carburant des véhicules attribués aux salariés.

**Maquette actuelle. Exemple de calcul réalisé avec un véhicule électrique de moins de 5 ans d'une valeur de 35 000 € TTC et attribué au salarié avant le 1<sup>er</sup> février 2025**

	A	B	C
1	<b>Evaluation du montant de l'avantage en nature selon la méthode du forfait</b>		
2			
3	Coût d'achat TTC du véhicule	35 000,00 €	
4	Véhicule électrique ? (oui ou non)	oui	
5	Véhicule de moins de cinq ans (oui ou non)	oui	
6			
7	Taux de calcul de l'avantage	9%	
8	Montant annuel de l'avantage en nature	3 150,00 €	
9	Montant de l'abattement pour véhicule électrique	1 575,00 €	
10	Montant annuel après abattement	1 575,00 €	
11	Montant mensuel de l'avantage en nature	131,25 €	

## Annexe A12 – Demande de Mme Fale concernant les éléments de son bulletin de paie

Date : 09/12/2025 – 16 :12  
De : amyfale@stone.com  
A : servicesocial@stone.com  
Demande d'explications bulletin de paie

 Fiche de paie de novembre 2025

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car je ne comprends pas certains éléments de mon bulletin de paie.

1. Mon salaire de base a été augmenté cette année alors que je n'ai pas négocié de hausse de salaire. Quelles sont les raisons de cette augmentation ?
2. Pourriez-vous m'expliquer pourquoi l'avantage en nature véhicule a été retiré du calcul du « net à payer avant impôt » alors qu'il est ajouté pour le calcul du salaire brut ?
3. Pourquoi une ligne concernant les titres-restaurant apparaît dans le calcul du salaire brut avec un montant à 0,00 € et en bas de la fiche de paie pour 99 € ? D'ailleurs, comment a été calculé ce montant ?
4. Je ne comprends pas non plus comment ont été calculés le montant net à payer avant impôt sur le revenu, le montant net imposable, le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source et le montant net à payer. Pourriez-vous me fournir les explications nécessaires ?

Merci de me faire parvenir vos réponses par mail.

Cordialement,  
Amy FALE

BTS COMPTABILITÉ GESTION	SUJET	26CG5ETC	SESSION 2026
E5 – Etude de cas	DURÉE : 4 H 30	COEFFICIENT : 9	Page 15 / 21

Annexe A13 – Calendrier du mois de novembre 2025

Novembre 2025						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
3	4	5	6	7	X	2
10	X	12	13	14	8	9
17	18	19	20	21	15	16
24	25	26	27	28	22	23
					29	30

Les salariés travaillent du lundi au vendredi.

Compte-tenu des contraintes particulières de la profession, le 1<sup>er</sup> novembre et le 11 novembre sont des jours fériés non chômés dans l'entreprise, conformément à la Convention collective IDCC 3252.

Annexe A14 – Caractéristiques des titres-restaurant dans l'entreprise STONE&STONE

Depuis 2020, l'entreprise STONE&STONE a mis en place des titres-restaurant pour tous les salariés. La valeur faciale est de 11 € et la prise en charge de la société est de 55 %.

Annexe A15 – Extrait de la fiche de paie de novembre 2025 jointe au mail

Période : du 01/11/2025 au 30/11/2025		Paiement par virement : 01/12/2025			
EMPLOYEUR		SALARIÉ			
SARL STONE&STONE 165 avenue de Bretagne 59000 LILLE N°APE : 9002Z RCS Lille 478 412 123 CCN : IDCC 3252 CCN des entreprises au service de la création et de l'évènement du 27 juin 2024		Nom et Prénom : Amy FALE Adresse : 45 rue d'Amiens 59 800 LILLE N° de sécurité sociale : 2 89 04 59 064 032 45 Début du contrat : 01/11/2017 Emploi : Première assistante décors Catégorie : 5			
Désignation	Base	PART SALARIALE		PART PATRONALE	
		Taux	Montant	Taux	Montant
Salaire de base pour 151,67 heures	151,67	17,23	2 613,60		
Part non exonérée des titres-restaurant			0,00		
Avantage en nature			131,25		
<b>Rémunération brute</b>			<b>2 744,85</b>		
<b>COTISATIONS</b>					
Sécurité sociale - Maladie maternité Invalidité décès	2 744,85			7,00%	192,14
Complémentaire santé (mutuelle)			22,41		22,41
...	...	...	...	...	...
CSG déductible à l'impôt sur le revenu	2 719,23	6,800%	184,91		
CSG / CRDS non déductible à l'impôt sur le revenu	2 719,23	2,900%	78,86		
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>			<b>596,62</b>		<b>960,22</b>
Titres-restaurant			99,00		
Avantage en nature			131,25		
Remboursement transport			-		
<b>Montant net social</b>	<b>2 148,23</b>				
<b>MONTANT NET À PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>			<b>1 917,98</b>		
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>	<b>BASE</b>	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT</b>		<b>CUMUL ANNUEL</b>
<b>MONTANT NET IMPOSABLE</b>			<b>2 249,50</b>		24 300,00
<b>IMPÔT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE</b>	<b>2 249,50</b>	<b>4,10 %</b>	<b>92,23</b>		996,30
<b>MONTANT NET A PAYER</b>					<b>1 825,75 €</b>
<b>TOTAL VERSE PAR L'EMPLOYEUR</b>					3 717,44

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée -  
Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paie sur [www. Service-public.fr](http://www.Service-public.fr)

BTS COMPTABILITÉ GESTION	SUJET	26CG5ETC	SESSION 2026
E5 – Etude de cas	DURÉE : 4 H 30	COEFFICIENT : 9	Page 16 / 21

**Annexe B1– Extrait de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, art. 30, I-8°TVA relatif à l'exigibilité de la TVA sur les acomptes perçus dans le cadre de livraisons de biens**

Le 8° du I de l'article 30 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, a modifié les règles d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les opérations de livraison de biens, prévues au 2 de l'article 269 du CGI.

En effet, les acomptes encaissés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, dans le cadre d'opérations de livraison de biens donnent lieu à de la TVA exigible.

Cette évolution constitue une mise en conformité des règles de TVA françaises avec les dispositions de l'article 65 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée.

**Annexe B2– Extrait du site [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr) relatif au droit à la déduction de la TVA et extrait du feuillet 3915 de la revue fiduciaire**

**Comment déduire la TVA sur mes achats ?**

[...] En contrepartie de votre obligation de collecter la TVA sur vos ventes ou vos prestations, vous pouvez déduire la TVA que vous payez sur vos achats professionnels. [...]

**Mécanismes et conditions de la déduction**

Les professionnels peuvent récupérer la TVA supportée sur leurs achats dans le cadre de leur activité.

Vous ne pouvez déduire la TVA payée sur vos achats que dans le respect des conditions suivantes :

- votre TVA déductible doit être justifiée : vous devez être en possession d'un document justificatif (en général une facture) sur lequel figure la TVA que vous entendez déduire ;
- elle ne peut être déduite avant une certaine date : la TVA n'est déductible que lorsqu'elle est devenue exigible chez votre fournisseur. En pratique, cela veut dire que la TVA ne peut être déduite qu'au titre du mois au cours duquel est intervenu soit l'acquisition pour les biens, soit le paiement pour les services ; [...]
- les biens et services acquis sont utilisés pour la réalisation d'une opération ouvrant droit à déduction de la TVA ; [...]

**Exclusions du droit à déduction**

Bien que répondant aux conditions générales de déduction, certains produits ou services en sont exclus par les textes. C'est le cas notamment des : [...]

- véhicules conçus pour le transport de personnes ou à usage mixte qui sont inscrits à l'actif de l'entreprise (sauf pour les entreprises de transport de voyageurs ou les auto-écoles) ;
- biens cédés gratuitement ou à un prix inférieur à leur valeur normale [...]
- services liés à des biens, eux-mêmes exclus ; [...]

<https://www.impots.gouv.fr/professionnel/questions/comment-deduire-la-tva-sur-mes-achats>

**Règles de TVA pour les biens cédés sans rémunération ou contre une faible rémunération**

**Exclusion du droit à déduction**

La déduction de la TVA ayant grevé l'acquisition ou la fabrication de biens destinés à être cédés gratuitement n'est admise que pour les objets d'un prix d'achat ou de revient n'excédant pas 73 € TTC par an et par bénéficiaire [...] et uniquement si cette distribution à titre gratuit répond aux besoins de l'exploitation (CGI, ann. IV art. 28-00 A ; voir RF 1127, §§ 5215 et s.). [...]

<https://revuefiduciaire.grouperf.com/article/3915/hb/20201117112539133.html>

BTS COMPTABILITÉ GESTION	SUJET	26CG5ETC	SESSION 2026
E5 – Etude de cas	DURÉE : 4 H 30	COEFFICIENT : 9	Page 17 / 21

## Annexe B3 - Extrait du plan comptable relatif aux éléments du coût d'acquisition des immobilisations corporelles

### 213-8. Éléments du coût d'acquisition initial des immobilisations corporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle est constitué de :

- son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Les frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service de l'immobilisation peuvent, sur option, être rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation ou comptabilisés en charges.

Dans les comptes individuels, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition, peuvent sur option, être rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation ou comptabilisés en charges. Leur rattachement au coût d'acquisition de l'immobilisation constitue la méthode de référence.

Ces deux options peuvent être exercées indépendamment l'une de l'autre. [...]

## Annexe B4 – Extraits du mémento comptable 2025 Francis Lefebvre relatif au suivi des créances

### 10356 – Distinction entre créances « incertaines », « douteuses » et « litigieuses » :

- les **créances « incertaines »** dans leur principe ne doivent pas être comptabilisées. [...]
- les **« créances douteuses »** concernent **en général** des créances **certaines** dans leur principe, c'est-à-dire dont le montant n'est pas contesté par le débiteur, mais dont le recouvrement est douteux, compte tenu de la mauvaise situation du débiteur. En conséquence, les créances douteuses certaines dans leur principe doivent être **comptabilisées** quelles que soient par ailleurs la date de leur exigibilité ou le moment de leur recouvrement ; [...]
- les **créances « litigieuses »** ne devraient pas, en principe, être comptabilisées pour la partie contestée, celle-ci n'étant pas certaine dans son principe [...]. Toutefois, en pratique, le litige survenant après la comptabilisation de la facture, elles sont comptabilisées pour leur totalité, la partie contestée faisant l'objet, le cas échéant, **d'une dépréciation** [...].

**45920 – Litiges en cours, aucune instance n'étant intervenue** (tribunal de première instance non encore saisi ou attente d'un jugement de première instance)

Une **provision [pour litige]** doit être constituée si les conditions suivantes sont remplies :

#### a) Conditions de constitution

1. **Existence d'une obligation à la clôture.** L'obligation en matière de litige résulte d'un **dommage probable (ou certain) causé à un tiers avant la clôture de l'exercice** [...].
2. **Sortie de ressources probables à la date d'arrêt des comptes** [...].

#### b) Montant de la provision

[...] Les coûts à prendre en compte dans l'estimation de la provision **sont les suivants** [...] : **l'indemnité ou le coût de la réparation du préjudice ainsi que les coûts annexes du procès** [...].

BTS COMPTABILITÉ GESTION	SUJET	26CG5ETC	SESSION 2026
E5 – Etude de cas	DURÉE : 4 H 30	COEFFICIENT : 9	Page 18 / 21

**Avantage en nature véhicule**

Si votre salarié utilise à des fins professionnelles et personnelles le véhicule que vous mettez à sa disposition, son utilisation privée constitue un **avantage en nature soumis à cotisations**.

Vous pouvez évaluer cet avantage en nature soit sur la **base d'un forfait**, soit sur la base des dépenses réellement engagées par votre salarié.

**Évaluation au forfait**

**Les règles pour calculer l'avantage en nature véhicule changent pour les véhicules attribués à partir du 1<sup>er</sup> février 2025.**

Il vous faut prendre en compte la date à laquelle vous mettez le véhicule à disposition de votre salarié : à partir du 1<sup>er</sup> février 2025 ou avant cette date.

La date de mise à disposition est la date d'attribution du véhicule qui figure dans l'accord conclu entre votre salarié et vous-même.

**Véhicule mis à disposition avant le 1er février 2025**

Évaluation forfaitaire : véhicule mis à disposition avant le 1er février 2025

Type de véhicule	Sans carburant	Avec prise en charge du carburant
<b>Véhicule acheté âgé de 5 ans ou moins</b>	9 % du coût d'achat	9 % du coût d'achat + frais réels sur factures de carburant utilisé à des fins personnelles <b>ou</b> 12 % du coût d'achat
<b>Véhicule acheté de plus de 5 ans</b>	6 % du coût d'achat	6 % du coût d'achat + frais réels sur factures de carburant utilisé à des fins personnelles <b>ou</b> 9 % du coût d'achat
<b>Véhicule loué ou en location avec option d'achat (LOA)</b>	30 % du coût global annuel TTC (location, entretien, assurance)	30 % du coût global annuel TTC (location, entretien, assurance) + frais de carburant sur facture <b>ou</b> 40 % du coût global

L'avantage évalué pour un véhicule loué est plafonné au montant de l'avantage en nature qui aurait été évalué si l'employeur avait acheté le véhicule. Le prix de référence du véhicule retenu correspond à son prix d'achat TTC par le loueur, rabais compris dans la limite de 30 % du prix conseillé par le constructeur à la date de début du contrat.

**Particularités pour les véhicules 100 % électriques**

- Vous utilisez le barème ci-dessus auquel vous appliquez une réduction de 50 %, dans la limite de 2 000,30 € par an en 2025 ;
- Les frais d'électricité pris en charge par l'employeur n'entrent pas en compte dans le calcul de l'avantage en nature.

BTS COMPTABILITÉ GESTION	SUJET	26CG5ETC	SESSION 2026
E5 - Etude de cas	DURÉE : 4 H 30	COEFFICIENT : 9	Page 19 / 21

**Véhicule mis à disposition à partir du 1er février 2025**

Les règles pour calculer l'avantage en nature véhicule changent pour les véhicules attribués à partir du 1<sup>er</sup> février 2025. Voici les nouveaux taux selon le type de véhicule et en fonction de la prise en charge ou non du carburant par l'employeur.

Évaluation forfaitaire : véhicule mis à disposition à partir du 1er février 2025.

Type de véhicule	Sans carburant	Avec prise en charge du carburant
Véhicule acheté âgé de 5 ans ou moins	15 % du coût d'achat	15 % du coût d'achat + frais réels sur factures de carburant utilisé à des fins personnelles <b>ou</b> 20 % du coût d'achat
Véhicule acheté de plus de 5 ans	10 % du coût d'achat	10 % du coût d'achat + frais réels sur factures de carburant utilisé à des fins personnelles <b>ou</b> 15 % du coût d'achat
Véhicule loué ou en location avec option d'achat (LOA)	50 % du coût global annuel (location, entretien, assurance)	50 % du coût global annuel (location, entretien, assurance) + frais réels sur factures de carburant utilisé à des fins personnelles <b>ou</b> 67 % du coût global (location, entretien, assurance, carburant utilisé à titre privé et professionnel et toutes les taxes afférentes)

L'avantage évalué pour un véhicule loué est plafonné au montant de l'avantage en nature qui aurait été évalué si l'employeur avait acheté le véhicule. Le prix de référence du véhicule retenu correspond à son prix d'achat TTC par le loueur, rabais compris dans la limite de 30 % du prix conseillé par le constructeur à la date de début du contrat.

**Particularités pour les véhicules 100 % électriques**

- Si le véhicule respecte le score environnemental requis pour bénéficier du bonus écologique, vous utilisez le barème ci-dessus auquel vous appliquez une réduction de 70 % sur le montant de l'avantage en nature, dans la limite de 4 582 € par an en 2025 ;
- Les frais d'électricité pris en charge par l'employeur n'entrent pas en compte dans le calcul de l'avantage en nature. [...]

**Les titres-restaurant**

Vous ne pouvez attribuer à votre salarié qu'un titre-restaurant par jour de travail, à condition que son repas soit compris dans l'horaire de travail journalier.

Vous pouvez déterminer librement la valeur du titre restaurant que vous donnez à vos salariés. La participation patronale, pour être exonérée de cotisations sociales, doit être comprise entre 50 % et 60 % de la valeur nominative du titre et ne pas excéder une limite maximale.

**Montants des titres-restaurant en 2025**

Exonération maximale de la part patronale	7,26 €
Valeur du titre restaurant ouvrant droit à l'exonération maximale	Entre 12,10 € et 14,52 €

BTS COMPTABILITÉ GESTION	SUJET	26CG5ETC	SESSION 2026
E5 – Etude de cas	DURÉE : 4 H 30	COEFFICIENT : 9	Page 20 / 21

Extrait du dictionnaire de la revue fiduciaire – social 2025

**MONTANT NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU-** Le salaire net à payer est le salaire perçu par le salarié après déduction des cotisations de sécurité sociale du salaire brut, des indemnités non soumises (ex. : acomptes, avantage en nature, part salariale du titre-restaurant) et de l'ajout des indemnités non soumises à cotisations (ex. : indemnités de licenciement).

**MONTANT NET IMPOSABLE-** Le salaire net fiscal correspond au salaire imposable du salarié. Il est constitué de l'ensemble des éléments de salaire imposables (salaire brut), majoré des contributions patronales aux régimes de prévoyance « frais de santé » et déduction faite, notamment, des cotisations salariales déductibles. [...]

Extrait de la convention collective nationale des entreprises au service de la création et de l'événement du 27 juin 2024 - Étendue par arrêté du 13 mars 2025 JORF 18 mars 2025 (Articles 1.1 à 10) Article 2.2 (1) Grille des fonctions spécifiques cinéma, audiovisuel et multimédia.

La rémunération mensuelle brute d'un salarié justifiant de 3 années de présence cumulées dans l'entreprise et le même poste ne peut être inférieur au salaire minimum mensuel brut de base applicable au niveau auquel est rattaché le salarié majoré de 3%. Cette majoration est portée à 8% après 8 années de présence continue dans l'entreprise et le même poste. [...]

Décoration et accessoires

Fonction Masculin	Fonction Féminin	Définition	[...]	Niveau	Salaire minimum mensuel
Chef décorateur	Cheffe décoratrice	Assure la gestion et l'encadrement d'un projet de décoration de sa conception à sa réalisation		7	2 712 €
Chef constructeur de décors	Cheffe constructrice de décors	Dans le cadre de prestations de décors, exécute ou fait exécuter le travail de menuiserie. Garantit le budget et la bonne fin des opérations		6	2 535 €
1er assistant décors	1re assistante décors	Assiste le chef décorateur dans la gestion du projet de décoration		5	2 420 €
Serrurier métallier	Serrurière métallièr	Réalise et construit les ouvrages métalliques nécessaires aux décors		3	2 007 €
Menuisier décors	Menuisière décors	Trace et conçoit les décors sur bois		3	2 007 €
Machiniste décors	Machiniste décors	Effectue la manutention, l'assemblage, le démontage des éléments de décors		2	1 851 €
[...]					

[https://www.legifrance.gouv.fr/conv\\_coll/id/KALISCTA000050299258?idConteneur=KALICONT000051346072&origin=list](https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALISCTA000050299258?idConteneur=KALICONT000051346072&origin=list)

BTS COMPTABILITÉ GESTION	SUJET	26CG5ETC	SESSION 2026
E5 – Etude de cas	DURÉE : 4 H 30	COEFFICIENT : 9	Page 21 / 21